



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 49  
Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Céline RENAUD	

### Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

## **OBJET : PREAMBULE**

### **Désignation de représentants de la ville au sein d'organismes extérieurs**

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

Le même article visé ci-dessus ajoute qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Il vous est proposé aujourd'hui de procéder à de nouvelles désignations au sein des organismes suivants :

#### **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur Stéphane Chevalier remplacera Monsieur Pierre Pribetich, en qualité de titulaire.

#### **Mission locale pour l'emploi des jeunes (MILO)**

Madame Nadjoua Belhadef remplacera Madame Océane Godard.

#### **LEP Simone WEIL**

Madame Catherine du Tertre remplacera Madame Océane Godard en qualité de suppléante.

#### **Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur Frédéric Faverjon remplacera Madame Catherine Hervieu.

#### **Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD)**

Madame Dominique Martin-Gendre remplacera Monsieur Antoine Hoareau, en qualité de représentante de la Ville à l'Assemblée Générale.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

**- de procéder** à la désignation de représentants de la Ville dans divers organismes, dans les conditions proposées ci-dessus.

SCRUTIN	POUR : 51	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	